

L'Etat engagé pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine

Bilan 2021-2025

La politique publique concernant l'alimentation vise à **assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique.**

Pour sa mise en œuvre le ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire s'est doté du **Programme National pour l'Alimentation (PNA)** articulé autour de trois axes thématiques : la justice sociale, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'éducation alimentaire et deux axes transversaux : les projets alimentaires territoriaux et la restauration collective. La 4^{ème} édition du PNA déclinera de manière opérationnelle les enjeux de la Stratégie Nationale pour l'Alimentation et le Climat (SNANC) dont l'élaboration est actuellement en cours de finalisation.

**PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
TERRITOIRES
EN ACTION**

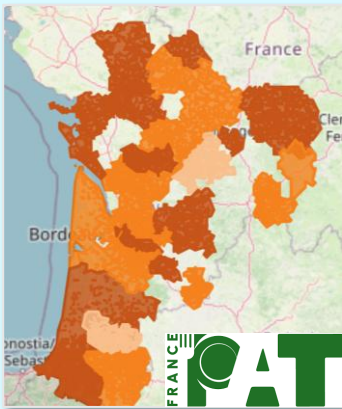


En Nouvelle-Aquitaine, la politique de l'alimentation, portée par l'Etat et la Région est cadrée par le **Pacte pour une alimentation durable et locale**, conclu en janvier 2021.

Depuis 5 ans, l'Etat et la Région sont mobilisés en partenariat avec les acteurs locaux de la chaîne alimentaire pour impulser des dynamiques, impliquer les territoires et les filières, susciter les coopérations et partenariats, faire monter en compétences les acteurs autour des enjeux d'alimentation durable.

L'accompagnement des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

Les PAT sont des outils de déploiement local de la politique de la l'alimentation. Ce sont des leviers essentiels pour impulser sur les territoires des dynamiques partenariales visant à traiter à la fois des enjeux économiques, environnementaux, sociaux et de santé liés à l'alimentation.



Source : France-pat.fr au 24/11/2025

- PAT de niveau 1
- PAT de niveau 2

Depuis 2021, les dispositifs du PNA, de France Relance et de la Planification Ecologique ont permis le **soutien de 21 PAT en phase d'émergence et 24 en phase opérationnelle, pour un montant total de 3,1 M€.**



**39 PAT reconnus
en Nouvelle-Aquitaine**

**12 de niveau 1 (émergents)
27 de niveau 2 (opérationnels)**



**Groupement d'Intérêt Public
Centre de ressources
Animateur du réseau régional des PAT
Soutien annuel 40k€**

Depuis 2021, les travaux de PQNA portent sur des thématiques variées : **mobilisation des élus, logistique des circuits courts, légumeries, précarité alimentaire, restauration collective, coopérations territoriales, suivi-évaluation**, contribuant au passage à l'opérationnel des projets.



Depuis 2023, PQNA est également mobilisé dans l'organisation du **comité régional de l'alimentation (CORALIM)** et du **forum annuel des acteurs du Pacte Alimentaire**, événements phares de cette politique régionale partagée.

L'Etat facilite les initiatives des territoires concourant à la relocalisation de l'économie, encourage les dynamiques collectives favorisant le maintien d'une agriculture agroécologique et la mise en place de filières alimentaires locales contribuant au maillage territorial.

En 2021, le plan France Relance a permis le soutien à **24 projets d'investissements dans le cadre des PAT, pour un montant total de 9,1M€.**



Restructuration du carreau des producteurs du **Marché d'Intérêt National d'Agen (47)**

Création d'un outil industriel multiproductions 100% bio, issu d'un rayon de 100km maximum et permettant de réaliser une gamme de 300 produits: **ECOLIENGE (86)**

Agrandissement de l'unité de production de la **Société des viandes des éleveurs de Parthenay (79)**

Création de nouvelles lignes de production de jus et purées à base de fruits et légumes locaux déclassés : **Jus du Soleil (47)**

Création de nouvelles lignes de production permettant la diversification de la gamme de pâtes **Cœur de Creuse (23)**



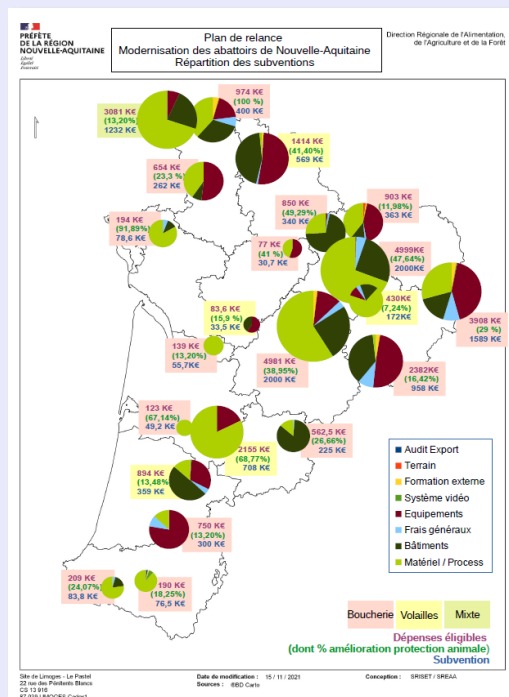
Structures lauréates France Relance, mesure PAT, 2021-2024

France Relance, c'est aussi :

- ✓ 23 projets d'investissements dans les **abattoirs - 12,6M€**
- ✓ 12 projets de structuration de la **filière protéines végétales - 4,5M€**

Pour permettre l'optimisation du maillage territorial des outils d'abattage et de transformation, contribuant à la mise en place de filières alimentaires locales, la DRAAF a conduit des **études thématiques** :

- ✓ *Stratégie régionale abattoirs, 2024*
- ✓ *Enjeux et perspectives des laiteries de Nouvelle-Aquitaine, 2025*



Autres dispositifs d'accompagnement des filières régionales :



Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental
Engagement des agriculteurs sur les enjeux de transition agroécologique et d'adaptation aux changements climatiques
60 collectifs en émergence
78 collectifs en reconnaissance
3,3 M€



Soutien au développement de **l'agriculture biologique**
3M€ sur 5 ans pour l'animation de la filière



Programme Régional de Développement Agricole et Rural (PRDAR)
Domaine d'action « Alimentation durable et développement territorial » : accompagnement de projets créant de la valeur sur les territoires

7,1M€ pour les chambres d'agriculture sur 5 ans

DiNAII

Formations des têtes de réseaux, (AREA, La Coopération Agricole...) pour optimiser les **performances des PME dans le développement territorial** : attractivité des métiers, promotion de l'offre régionale, transitions des entreprises...

531k€ pour 21 actions

L'accompagnement de la restauration collective vers les objectifs de la loi EGAlim

Avec **8850 établissements** et **450 Millions de repas servis annuellement**, la restauration collective en Nouvelle-Aquitaine est un levier incontournable pour le déploiement de la politique de l'alimentation.



La dynamique régionale est impulsée par l'Etat et la Région au travers du **pôle régional de compétences de la restauration collective**, réseau dans lequel les interprofessions, les collectivités et les représentants des gestionnaires de restauration collective s'investissent pour **une restauration collective bio, locale et de qualité**.

Dans ce cadre, **Interbio Nouvelle-Aquitaine** et **3AR** ont bénéficié de subventions respectivement d'un montant de 287k€ et 58k€ pour la réalisation de programmes d'envergure régionale et dont les actions phares sont :

- L'organisation des **rencontres annuelles régionales de la restauration collective bio, durable et locale**
- L'accompagnement individualisé des **restaurants inter-administratifs** permettant d'atteindre 30% de sites labellisés « Etablissements Bio Engagé » (EBE) et le suivi rapproché des **établissements d'enseignement agricole**
- La réalisation de **formations, journées conseils et conseils « minute »**
- La création d'outils pour les acheteurs publics, en particulier le **clausier régional EGAlim** mais aussi des fiches expériences et analyses juridiques.



En matière d'investissements, le plan **France Relance** a permis le soutien **150 communes** pour un montant total de **1,4M€**, pour l'équipement des cantines en matériels et équipements de traitement des produits bruts et en faveur du « fait-maison ».

L'approvisionnement en produits durables et de qualité, politique prioritaire du gouvernement

La **politique prioritaire du gouvernement ayant pour objectif 50% de produits durables et de qualité dont 20% de bio dans la restauration collective** fait l'objet d'un suivi rapproché. Depuis 2021, la plateforme gouvernementale **ma cantine** est en phase de déploiement. Cet outil, mis à disposition de tous les établissements de restauration collective, a plusieurs objectifs :

- **Accompagner et outiller** les gestionnaires,
- **Valoriser** auprès des convives et du public les bonnes pratiques de son établissement,
- **Télédéclarer** chaque année ses données d'achats durables et de qualité, conformément à l'arrêté du 14 septembre 2022,
- **Piloter la transition alimentaire** sur un secteur d'activité et/ou un territoire avec la possibilité de consulter les données publiées.

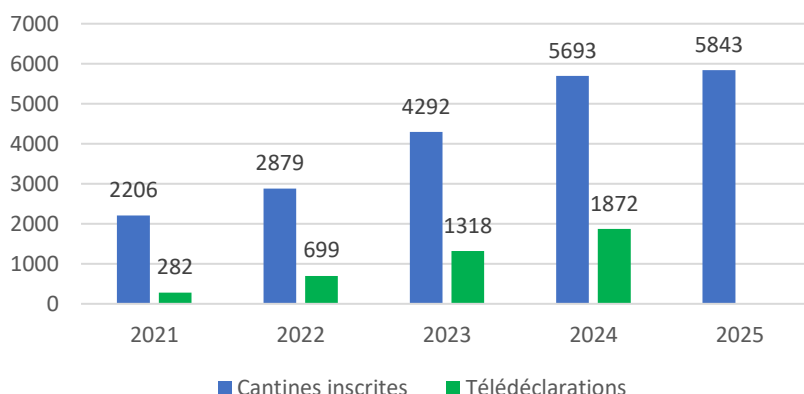


ma cantine

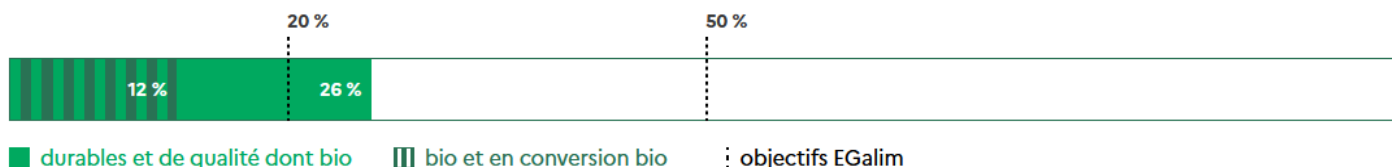
Depuis 2021, de nombreuses **actions sont déployées afin d'inciter les établissements à s'inscrire et télédéclarer (formations, courriers, publications...)**.

La DRAAF et ses partenaires sont mobilisés afin d'impliquer tous les secteurs de la restauration collective : enseignement, santé, social, médico-social, administrations...

Evolution des inscriptions et télédéclarations sur *ma cantine* en Nouvelle-Aquitaine



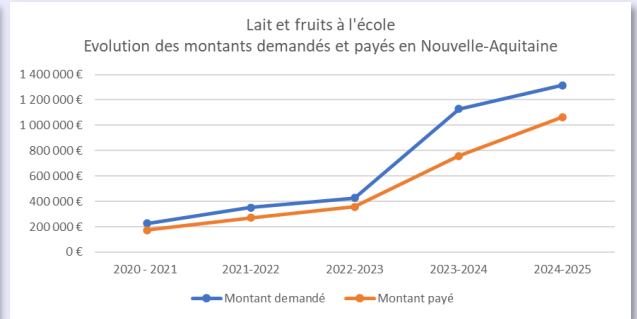
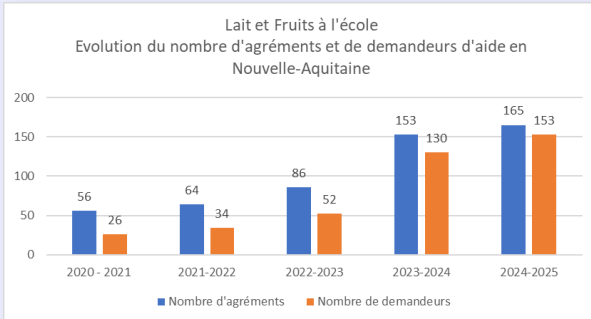
Le **bilan 2024** met en évidence les résultats suivants :



L'accompagnement au changement par l'éducation alimentaire

L'éducation alimentaire est essentielle pour développer des comportements favorables à la santé et l'environnement, dès le plus jeune âge.

Depuis 2021, la DRAAF, la Région, Interfel et Interbio Nouvelle-Aquitaine sont associés afin d'accélérer le déploiement du programme européen **Lait et Fruits à l'école (LFE)** en Nouvelle-Aquitaine. Ce dispositif d'aide à l'achat de produits laitiers, fruits et légumes frais dans la restauration scolaire contribue à l'éducation alimentaire des élèves et est un levier financier intéressant pour répondre aux objectifs d'approvisionnement de la loi EGAlim. La mobilisation régionale a non seulement permis la mise en place de **simplifications du dispositif mais aussi l'augmentation nette du nombre d'établissements bénéficiaires et des montants versés** chaque année par FranceAgrimer (Cf. figures ci-dessous).



Source : FranceAgrimer



Depuis 2021, la DRAAF soutient le programme « **Education Alimentaire des Jeunes (EADJ)** » déployé par l'association CARALIM, structure agréée par le ministère de l'éducation nationale. 20 établissements du secondaire et près de 3000 élèves ont déjà bénéficié de ce programme qui se poursuit en 2026. CARALIM est également le coordonnateur régional du dispositif « Plaisirs à la cantine » soutenu par le ministère en charge de l'agriculture.

La DRAAF est également mobilisée aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Région Académique dans l'organisation des **Journées lycéennes de l'alimentation durable**, moment fort annuel réunissant depuis 2017 **plus de 1200 participants** élèves et adultes (enseignants, CPE, gestionnaires, chefs de cuisine) venus de **200 lycées**.

Justice sociale, lutte contre la précarité alimentaire et gaspillage alimentaire

La lutte contre la précarité alimentaire est primordiale pour garantir le droit à une alimentation digne, prévenir les inégalités sociales et protéger la santé publique. En Nouvelle-Aquitaine, la **plateforme d'observation sociale**, animée par la DREETS, organise des rencontres régulières pour établir l'état des lieux en matière de précarité alimentaire avec les professionnels. Dans ce cadre, la DRAAF met en avant les actions mises en place dans le cadre des PAT, souvent innovantes et réinventant les dispositifs d'aide alimentaire classique, favorisant les circuits courts et l'accès à des produits de qualité et durables.

Depuis 2019, l'État soutient la mise en place de la **tarification sociale dans les cantines scolaires**, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum. Le soutien de l'Etat s'élève à 3€ par repas facturé et à 4€ pour les collectivités dont les cantines respectent les engagements de la loi EGAlim et s'inscrivent sur la plateforme *ma cantine*. Depuis la mise en place de ce bonus, la DRAAF s'est investie dans la promotion de ce dispositif auprès des communes éligibles.

Fin 2025, **590 communes** bénéficient du dispositif, dont **80 qui ont souscrit au bonus EGAlim**.



En 2021, dans le cadre de **France Relance**, le soutien aux acteurs de l'aide alimentaire s'est intensifié avec la mesure « **Alimentation locale et solidaire** » avec 87 projets d'investissements soutenus pour un montant total de **2,1M€**. Les projets de **jardins partagés**, initiatives favorisant le lien social et l'accès à une alimentation plus saine, ont également bénéficié d'aides de l'Etat avec 108 projets soutenus pour **1,1M€**.

A partir de 2023, le programme « **Mieux manger pour tous** », issu du Pacte des Solidarités, porté au niveau régional par la DREETS, a permis de soutenir 88 projets pour **9,1M€**, avec en particulier des actions menées au sein des projets alimentaires territoriaux, des expérimentations portant sur la transformation de l'organisation de la lutte contre la précarité alimentaire et des projets permettant l'amélioration de la couverture des zones blanches.



Au croisement de multiples enjeux : sociaux, environnementaux et économiques, la **lutte contre le gaspillage alimentaire** prend une place importante dans la politique de l'alimentation. L'animation du réseau régional, le **REGAL**, depuis plus de 10 ans par le CREPAQ, bénéficie du soutien de l'Etat depuis ses débuts.